|  |  |
| --- | --- |
| LOGO COLLECTIVITE | **N°**……………**Arrêté portant détachement dans l’emploi fonctionnel de directeur général des services techniques ou de directeur des services techniques (DGST ou DST)**M Grade  |

Le Maire (*ou le Président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L412-6,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration**,**

Vu les décrets n° 90-128 et 90-129 du 9 février 1990 portant respectivement dispositions statutaires particulières et échelonnement indiciaire applicables aux Directeurs généraux et directeurs des services techniques des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu la délibération portant création de l’emploi fonctionnel de ………. *(DGST ou DST)* des *(communes ou EPCI\* à fiscalité propre)* ……… à ………… habitants,

Vu la déclaration de vacance d’emploi enregistrée par le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente sous le numéro M………………… par arrêté n° M………………… en date du M…………………;

Vu la demande écrite de mise en détachement sur l’emploi fonctionnel de ............................................... (*Directeur général des services techniques ou de Directeur des services techniques*) présentée par M ......................,

Vu l’arrêté du .............fixant la dernière situation de M………………… *(Grade)* .......................... et le classant au .……....échelon, Indice Brut ......., Indice Majoré ........, avec une ancienneté de .....……………....,

*Pour les communes et EPCI\* à fiscalité propre de plus de 40.000 habitants :*

Considérant la déclaration d'intérêts effectuée par l’intéressé(*e*) le ……………

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** M………………… est détaché(e) dans l’emploi fonctionnel de ……… *(Directeur des services techniques des communes de 10.000 à 40.000 habitants, ou de Directeur général des services techniques des communes de plus de 40.000 habitants ou des EPCI\* à fiscalité propre de plus de 10.000 habitants)* à compter du .......…...pour une durée de .................... (5 ans maxi – période renouvelable sans limitation)

**ARTICLE 2** **:** M………………… est classée(e) au ...… échelon, Indice Brut ............, Indice Majoré ............., avec une ancienneté de ...........,

ARTICLE 3 : Pendant la durée de son détachement M………………… conserve dans son grade d’origine son droit à l’avancement et à la retraite.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général des Services) est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée :

 - au Président du Centre de Gestion de la Charente

 - au Comptable de la collectivité

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, Nom et qualité du signataire

|  |
| --- |
| Le Maire (*ou le Président*),- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.Ce recours peut être déposé sur l’application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Notifié le …………………………….Signature de l’agent : |

*\* EPCI à fiscalité propre concernés : Communautés urbaines, Communauté d’agglomération, communauté de communes*